RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Aquitaine Audit
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Commissaires aux Comptes Associés :
SEIMANDI Alain
MORLANS Gilles

A LA VIGNE

SARL au capital de 2 000 €

56 Route du Cap Ferret – Grand Piquey
33950 LEGE-CAP-FERRET

839 244 159 R.C.S. BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A LA VIGNE, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL), EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)

Aquitaine Audit
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Commissaires aux Comptes Associés :
SEIMANDI Alain
MORLANS Gilles

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. – Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels clos au 31/03/2026 font apparaître un chiffre d'affaires de 562 K€ pour un résultat d'exploitation de 14 K€.
- A cette même date, les capitaux propres s'élevaient à 42 231 € pour un capital social de 2 000 €. Il n'y a pas eu de distributions de dividendes post-clôture à ce jour.
- L'actif immobilisé s'élève à 206 K€ en valeur nette et comprend notamment un droit au bail pour 180K€. Aucun indice de dépréciation n'est à relever sur cet actif.
- Il n'y a pas d'eu évènements post-clôture significatifs pouvant remettre en cause le montant des capitaux propres à ce jour.
- Les autres éléments du bilan n'appellent pas de commentaires particuliers.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Aquitaine Audit
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Commissaires aux Comptes Associés :
SEIMANDI Alain
MORLANS Gilles

II. – Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- Elles ont également consisté à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, ni sur les avantages particuliers, aucun avantages particuliers n'étant stipulés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à LA TESTE DE BUCH
Le 21 Septembre 2026

AQUITAINE AUDIT
Alain SEIMANDI
Commissaire aux comptes et à la transformation

[redacted]